

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version 10.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 899086-00023 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 16.09.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Fenbendazole Paste Formulation

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : produit vétérinaire

Restrictions d'emploi recommandées : Non applicable

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : MSD
Industrie Nord 1
6105 Schachen - Switzerland

Téléphone : +41 41 499 97 97

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : EHSDATASTEWARD@msd.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-908-423-6000

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 H361fd: Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2 H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1 H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version 10.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 899086-00023 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 16.09.2016

- Pictogrammes de danger :
- Mention d'avertissement : Attention
- Mentions de danger : H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Conseils de prudence : **Prévention:**
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
- Intervention:**
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.
- Stockage:**
P405 Garder sous clef.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:
fenbendazole

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version 10.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 899086-00023 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 16.09.2016

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
fenbendazole	43210-67-9 256-145-7	Repr. 2; H361fd STOT RE 2; H373 (Foie, Estomac, Système nerveux, Ganglions lymphatiques) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	≥ 10 - $\leq 18,75$
Éthanol#	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 ≥ 50 %	$\leq 0,04$
Malonate de diéthyle#	105-53-3 203-305-9	Eye Irrit. 2; H319	$\leq 0,006$
2-Furaldéhyde#	98-01-1 202-627-7 605-010-00-4	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 3; H311 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H335 Aquatic Chronic 3; H412 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 108 mg/kg Toxicité aiguë par	$\leq 0,006$

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version 10.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 899086-00023 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 16.09.2016

		inhalation (vapeur): 1 mg/l Toxicité aiguë par voie cutanée: 300 mg/kg	
Cinnamaldéhyde#	104-55-2 203-213-9	Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1B; H317 ----- Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie cutanée: 1.260 mg/kg	<= 0,002
Isovaléraldéhyde#	590-86-3 209-691-5	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1B; H317 STOT SE 3; H335 Aquatic Chronic 2; H411	<= 0,002
Acétaldéhyde#	75-07-0 200-836-8 605-003-00-6	Flam. Liq. 1; H224 Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Muta. 2; H341 Carc. 1B; H350 STOT SE 3; H335 ----- Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 661 mg/kg	<= 0,0002
Trans-hex-2-ène-1-ol#	928-95-0 213-191-2	Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 EUH071	<= 0,0002

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

#: Substance volontairement divulguée

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.04.2023
10.1	30.09.2023	899086-00023	Date de la première version publiée: 16.09.2016

- médecin.
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe (voir chapitre 8).
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du savon et beaucoup d'eau.
Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.
Faire appel à une assistance médicale.
Laver les vêtements avant de les remettre.
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
Faire appel à une assistance médicale.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO2)
Poudre chimique sèche
- Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.04.2023
10.1	30.09.2023	899086-00023	Date de la première version publiée: 16.09.2016

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)
Oxydes de soufre

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Évacuer la zone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confinement ou par des barrières anti-huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte.
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.
Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.
Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
10.1	30.09.2023	899086-00023	04.04.2023
			Date de la première version publiée:
			16.09.2016

Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
- Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les vapeurs.
Ne pas avaler.
Éviter le contact avec les yeux.
Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
- Mesures d'hygiène : Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
Le fonctionnement efficace d'une installation devrait inclure l'examen des contrôles d'ingénierie, du matériel de protection adéquat, des procédures de déshabillage et de décontamination, de la surveillance de l'hygiène industrielle, de la surveillance médicale et de l'utilisation de contrôles administratifs.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder sous clef. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.
- Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
Oxydants forts
Gaz

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version 10.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 899086-00023 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 16.09.2016

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
fenbendazole	43210-67-9	TWA	100 µg/m ³ (OEB 2)	Interne
Glycérine	56-81-5	VME (poussières inhalables)	50 mg/m ³	CH SUVA
	Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE (poussières inhalables)	100 mg/m ³	CH SUVA
	Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
Poly(acide acrylique)	9003-01-4	VME (poussières alvéolaires)	0,05 mg/m ³	CH SUVA
	Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE (poussières alvéolaires)	0,05 mg/m ³	CH SUVA
	Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
Éthanol	64-17-5	VME	500 ppm 960 mg/m ³	CH SUVA
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	1.000 ppm 1.920 mg/m ³	CH SUVA
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
2-Furaldéhyde	98-01-1	VME	2 ppm 8 mg/m ³	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles			
Acétaldéhyde	75-07-0	VME	50 ppm 90 mg/m ³	CH SUVA
	Information supplémentaire: Cancérogène, Catégorie 3, National Institute for Occupational Safety and Health, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à			

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version 10.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 899086-00023 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 16.09.2016

	craindre de lésions du fœtus.		
	VLE	50 ppm 90 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire: Cancérogène, Catégorie 3, National Institute for Occupational Safety and Health, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Propylèneglycol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	168 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m ³
Glycérine	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	50 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	56 mg/m ³
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	229 mg/kg p.c./jour
Éthanol	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	33 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	950 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	343 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	114 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	206 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	87 mg/kg p.c./jour
2-Furaldéhyde	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	17,8 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	152 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	8 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	20 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	4 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	136 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	8 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	20 mg/m ³

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version 10.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 899086-00023 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 16.09.2016

	teurs			
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	2,4 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	2,4 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systémiques	2,4 mg/kg p.c./jour
Cinnamaldéhyde	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,204 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	2,513 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,543 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,625 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	2,5 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
fenbendazole		0,0001 mg/l
Propylèneglycol	Eau douce	260 mg/l
	Eau douce - intermittent	183 mg/l
	Eau de mer	26 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	20000 mg/l
	Sédiment d'eau douce	572 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	57,2 mg/kg poids sec (p.s.)
Glycérine	Sol	50 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau douce	0,885 mg/l
	Eau de mer	0,0885 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	8,85 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1000 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,3 mg/kg poids sec (p.s.)
Éthanol	Sédiment marin	0,33 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,141 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau douce	0,96 mg/l
	Eau douce - intermittent	2,75 mg/l
	Eau de mer	0,79 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	580 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,6 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	2,9 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,63 mg/kg poids sec (p.s.)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version 10.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 899086-00023 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 16.09.2016

	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	380 Aliments mg / kg
2-Furaldéhyde	Eau douce	0,033 mg/l
	Eau douce - intermittent	0,027 mg/l
	Eau de mer	0,003 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	7,6 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,12 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,012 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	2,6 mg/kg poids sec (p.s.)
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	35,3 Aliments mg / kg
Cinnamaldéhyde	Eau douce	0,021 mg/l
	Eau de mer	0,002 mg/l
	Eau douce - intermittent	0,21 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	7,1 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,021 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,002 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,004 mg/kg poids sec (p.s.)

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Utilisez des moyens techniques appropriés et des technologies de fabrication pour contrôler les concentrations atmosphériques (connexions goutte à goutte moins rapides, par exemple). Tous les contrôles d'ingénierie devraient être mis en œuvre lors de la conception des installations et exploités conformément aux principes de BPF pour protéger les produits, les travailleurs et l'environnement.

Les opérations en laboratoire ne nécessitent pas de confinement particulier.

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage : Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes.
Si l'environnement de travail ou l'activité impliquent des conditions poussiéreuses, des brouillards ou des aérosols, portez des lunettes appropriées.
Portez un masque facial ou une autre protection faciale complète, s'il y a un risque de contact direct du visage avec des poussières, des brouillards ou aérosols.
- Protection des mains
Matériel : Gants résistant aux produits chimiques
- Protection de la peau et du corps : Uniforme de travail ou veste de laboratoire.
- Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utili-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.04.2023
10.1	30.09.2023	899086-00023	Date de la première version publiée: 16.09.2016

Filtre de type	:	ser une protection respiratoire. L'équipement doit être conforme à la norme EN SN 14387 Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques (A-P)
----------------	---	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	pâte
Couleur	:	blanc à blanc cassé
Odeur	:	de cannelle
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	:	Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable
Inflammabilité (liquides)	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
pH	:	6 - 8
Viscosité	:	
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Solubilité(s)	:	
Hydrosolubilité	:	insoluble

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.04.2023
10.1	30.09.2023	899086-00023	Date de la première version publiée: 16.09.2016

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule	:	
Taille des particules	:	Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Poids moléculaire	:	Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Peut réagir avec les agents oxydants forts.
-----------------------	---	---------------------------------------------

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Aucun(e) à notre connaissance.
---------------------	---	--------------------------------

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Oxydants
-------------------	---	----------

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version 10.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 899086-00023 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 16.09.2016

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation
Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

fenbendazole:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 10.000 mg/kg
DL50 (Souris): > 10.000 mg/kg

Éthanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 124,7 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Malonate de diéthyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

2-Furaldéhyde:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 108 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 1 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 300 mg/kg
Méthode: Avis d'expert

Cinnamaldéhyde:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.200 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version 10.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 899086-00023 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 16.09.2016

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 1.260 mg/kg

Isovaléraldéhyde:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5.740 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 42,7 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 2.534 mg/kg

Acétaldéhyde:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 661 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 3.540 mg/kg

Trans-hex-2-ène-1-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.500 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Corrosif pour les voies respiratoires.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 4.500 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

fenbendazole:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Éthanol:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Malonate de diéthyle:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

2-Furaldéhyde:

Résultat : Irritation de la peau
Remarques : Basé sur la réglementation nationale ou régionale.

Cinnamaldéhyde:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version 10.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 899086-00023 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 16.09.2016

Espèce : Epiderme humain
Résultat : Irritation de la peau

Isovaléraldéhyde:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritation légère de la peau

Acétaldéhyde:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Trans-hex-2-ène-1-ol:

Espèce : Epiderme humain reconstitué (RHE)
Méthode : OCDE ligne directrice 431

Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

fenbendazole:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Éthanol:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Malonate de diéthyle:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

2-Furaldéhyde:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Cinnamaldéhyde:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version 10.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 899086-00023 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 16.09.2016

Isovaléraldéhyde:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Acétaldéhyde:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Trans-hex-2-ène-1-ol:

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux
Remarques : Sur base de la corrosivité cutanée.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Éthanol:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Souris
Résultat : négatif

Malonate de diéthyle:

Type de Test : Test de Buehler
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : négatif
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

2-Furaldéhyde:

Type de Test : Test de Maximalisation
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : négatif

Cinnamaldéhyde:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version 10.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 899086-00023 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 16.09.2016

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Souris
Résultat : positif

Evaluation : Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme

Isovaléraldéhyde:

Type de Test : Test de Maximalisation
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : positif
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Evaluation : Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme

Acétaldéhyde:

Type de Test : Test de Maximalisation
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : négatif

Trans-hex-2-ène-1-ol:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Souris
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : négatif
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

fenbendazole:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Type de Test: Réparation de l'ADN
Résultat: négatif

Type de Test: Aberration chromosomique
Résultat: négatif

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version 10.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 899086-00023 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 16.09.2016

Type de Test: test in vitro
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris
Activation du métabolisme: Activation du métabolisme
Résultat: équivoque

Éthanol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Essai de mutation létale dominante chez le rongeur (cellule germinale) (in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Résultat: équivoque

Malonate de diéthyle:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.13/14.
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

2-Furaldéhyde:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Résultat: positif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: positif

Type de Test: Lésion et réparation d'ADN - Synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur cellules de mammifère - in vitro
Résultat: positif

Type de Test: Essai in vitro d'échange de chromatides-sœurs sur cellules de mammifère

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version 10.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 899086-00023 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 16.09.2016

Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Essai de synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur des hépatocytes de mammifères in vivo
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Type de Test: Essai de mutation génique des cellules somatiques de rongeur transgénique
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Cinnamaldéhyde:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Résultat: négatif

Type de Test: Mutagénicité (Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique)
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Type de Test: Essai de synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur des hépatocytes de mammifères in vivo
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version 10.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 899086-00023 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 16.09.2016

Isovaléraldéhyde:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Type de Test: Lésion et réparation d'ADN - Synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur cellules de mammifère - in vitro
Résultat: positif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Acétaldéhyde:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Résultat: positif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: positif

Type de Test: test du micronoyau in vitro
Résultat: positif

Type de Test: Essai in vitro d'échange de chromatides-sœurs sur cellules de mammifère
Résultat: positif

Type de Test: Lésion et réparation d'ADN - Synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur cellules de mammifère - in vitro
Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo
Espèce: Rat
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Résultat: positif

Type de Test: Échange de chromatides soeurs sur moelles osseuses de mammifères

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version 10.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 899086-00023 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 16.09.2016

Espèce: Souris
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Résultat: positif

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Résultat(s) positif(s) de tests de mutagenicité in vivo sur des cellules somatiques de mammifères.

Trans-hex-2-ène-1-ol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Type de Test: test du micronoyau in vitro
Méthode: OCDE ligne directrice 487
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

fenbendazole:

Espèce : Souris
Voie d'application : par voie orale (alimentation)
Durée d'exposition : 2 années
NOAEL : 405 Poids corporel mg / kg
Résultat : négatif

Espèce : Rat
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 années
NOAEL : 5 Poids corporel mg / kg
Résultat : négatif
Organes cibles : Ganglions lymphatiques, Foie

2-Furaldéhyde:

Espèce : Souris
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 103 semaines
Méthode : OCDE ligne directrice 451
Résultat : positif

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version 10.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 899086-00023 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 16.09.2016

Remarques : Le mécanisme et le mode d'action ne sont pas pertinents pour l'être humain.

Espèce : Hamster
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 52 semaines
Résultat : négatif

Espèce : Souris
Voie d'application : Contact avec la peau
Durée d'exposition : 47 semaines
Résultat : positif

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves limitées d'effets cancérogènes lors d'études effectuées sur les animaux

Cinnamaldéhyde:

Espèce : Rat
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 106 semaines
Résultat : négatif
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : Souris
Voie d'application : Injection intrapéritonéale
Durée d'exposition : 24 semaines
Résultat : négatif

Isovaléraldéhyde:

Espèce : Rat
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 2 années
Résultat : négatif
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Acétaldéhyde:

Espèce : Rat
Voie d'application : Inhalation
Durée d'exposition : 121 semaines
Résultat : positif

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves suffisantes de carcinogénicité dans des expériences sur des animaux

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

Composants:

fenbendazole:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version 10.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 899086-00023 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 16.09.2016

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude de toxicité pour la reproduction sur trois générations
Espèce: Rat
Voie d'application: par voie orale (alimentation)
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 15 Poids corporel mg / kg
Fertilité: LOAEL: 45 Poids corporel mg / kg
Résultat: Incidences sur la fécondité.

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement
Espèce: Chien, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité pour le développement: LOAEL: 100 Poids corporel mg / kg
Résultat: Des effets embryotoxiques et des effets indésirables sur la progéniture ont été observés., Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Lapin
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité pour le développement: NOAEL: 25 Poids corporel mg / kg
Résultat: Fœtotoxicité.

Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Lapin
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité pour le développement: LOAEL: 63 Poids corporel mg / kg

Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité pour le développement: NOAEL: 120 Poids corporel mg / kg
Résultat: Aucune incidence sur le développement du fœtus.

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité, lors de l'expérimentation animale., Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur base de tests sur les animaux.

Éthanol:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Malonate de diéthyle:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version 10.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 899086-00023 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 16.09.2016

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE Ligne directrice 422
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE Ligne directrice 422
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

2-Furaldéhyde:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Cinnamaldéhyde:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Acétyaldéhyde:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Trans-hex-2-ène-1-ol:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE Ligne directrice 422
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.04.2023
10.1	30.09.2023	899086-00023	Date de la première version publiée: 16.09.2016

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

2-Furaldéhyde:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Isovaléraldéhyde:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Acétaldéhyde:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

fenbendazole:

Voies d'exposition : Ingestion
Organes cibles : Foie, Estomac, Système nerveux, Ganglions lymphatiques
Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2-Furaldéhyde:

Evaluation : Aucun effet significativement dangereux pour la santé n'a été observé chez les animaux à des concentrations de 100 mg/kg de poids corporel ou moins.

Toxicité à dose répétée

Composants:

fenbendazole:

Espèce : Rat
LOAEL : 500 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 Sem.
Organes cibles : Reins, Foie

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version 10.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 899086-00023 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 16.09.2016

Espèce : Rat
NOAEL : > 2.500 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 30 jours
Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

Espèce : Rat
LOAEL : 1.600 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 jours
Organes cibles : Système nerveux central
Symptômes : Tremblements

Espèce : Chien
NOAEL : 4 mg/kg
LOAEL : 8 mg/kg
Durée d'exposition : 6 mois
Organes cibles : Estomac, Système nerveux, Ganglions lymphatiques

Éthanol:

Espèce : Rat
NOAEL : 1.280 mg/kg
LOAEL : 3.156 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 90 jours

2-Furaldéhyde:

Espèce : Rat
NOAEL : 53 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 13 Sem.

Cinnamaldéhyde:

Espèce : Rat
NOAEL : 200 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 12 Sem.

Acétaldéhyde:

Espèce : Rat
NOAEL : 125 mg/kg
LOAEL : 675 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 28 jours

Espèce : Rat

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.04.2023
10.1	30.09.2023	899086-00023	Date de la première version publiée: 16.09.2016

NOAEL : 0,3 mg/kg
LOAEL : 1 mg/kg
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 13 Sem.

Trans-hex-2-ène-1-ol:

Espèce : Rat
NOAEL : > 100 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 98 jours
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

fenbendazole:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Composants:

fenbendazole:

Ingestion : Symptômes: Halètement, Salivation, anorexie, Diarrhée

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

fenbendazole:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0,009 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr

Toxicité pour la daphnie et : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,0088 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version 10.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 899086-00023 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 16.09.2016

les autres invertébrés aquatiques		Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 100	
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,00113 mg/l Durée d'exposition: 21 jours Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211	
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	: 10	
Éthanol:		
Toxicité pour les poissons	: CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 96 h	
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Ceriodaphnia (puce d'eau)): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 48 h	
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50r (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 275 mg/l Durée d'exposition: 72 h EC10 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 11,5 mg/l Durée d'exposition: 72 h	
Toxicité pour les microorganismes	: CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 6.500 mg/l Durée d'exposition: 16 h	
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 9,6 mg/l Durée d'exposition: 9 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)	
Malonate de diéthyle:		
Toxicité pour les poissons	: CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 12 - 17 mg/l Durée d'exposition: 96 h	
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 179 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.	
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 800 mg/l Durée d'exposition: 72 h EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 115 mg/l Durée d'exposition: 72 h	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version 10.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 899086-00023 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 16.09.2016

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 3,097 mg/l
Durée d'exposition: 16 h
Méthode: DIN 38 412 Part 8

2-Furaldéhyde:

Toxicité pour les poissons : CE50 (Leuciscus idus(Ide)): 29 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 29 mg/l
Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Microcystis aeruginosa (Cyanobactérie d'eau douce)): 2,7 mg/l
Durée d'exposition: 8 jr

Toxicité pour les microorganismes : CE50 : 760 mg/l
Durée d'exposition: 30 min
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,33 mg/l
Durée d'exposition: 12 jr
Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 1,9 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Cinnamaldéhyde:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 4,15 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 3,21 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 16,09 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50 : 71 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: ISO 8192

Isovaléraldéhyde:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 3,25 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
10.1	30.09.2023	899086-00023	04.04.2023
			Date de la première version publiée:
			16.09.2016

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 177 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 137,37 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 101,83 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les microorganismes : EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 310 mg/l
Durée d'exposition: 17 h
Méthode: DIN 38 412 Part 8

Acétaldéhyde:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 30,8 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 57,4 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Trans-hex-2-ène-1-ol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 163 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 226 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version 10.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 899086-00023 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 16.09.2016

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Éthanol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 84 %
Durée d'exposition: 20 jr

Malonate de diéthyle:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 99 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.4-A

2-Furaldéhyde:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 93,5 %
Durée d'exposition: 14 jr

Cinnamaldéhyde:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 100 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Isovaléraldéhyde:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 49,5 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

Acétaldéhyde:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 80 %
Durée d'exposition: 14 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301C

Trans-hex-2-ène-1-ol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

fenbendazole:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version 10.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 899086-00023 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 16.09.2016

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,32

Éthanol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,35

Malonate de diéthyle:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,96

2-Furaldéhyde:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,83
Remarques: Calcul

Cinnamaldéhyde:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,107

Isovaléraldéhyde:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,5

Acétaldéhyde:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,45

Trans-hex-2-ène-1-ol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,61
Remarques: Calcul

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

fenbendazole:

Répartition entre les compartiments environnementaux : log Koc: 3,8 - 4,7
Méthode: FDA 3.08

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.04.2023
10.1	30.09.2023	899086-00023	Date de la première version publiée: 16.09.2016

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	:	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets. Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Emballages contaminés	:	Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	:	UN 3082
ADR	:	UN 3082
RID	:	UN 3082
IMDG	:	UN 3082
IATA	:	UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (fenbendazole)
ADR	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (fenbendazole)
RID	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (fenbendazole)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version 10.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 899086-00023 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 16.09.2016

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (fenbendazole)
IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (fenbendazole)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 9	
ADR	: 9	
RID	: 9	
IMDG	: 9	
IATA	: 9	

14.4 Groupe d'emballage

ADN
Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9

ADR
Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9
Code de restriction en tunnels : (-)

RID
Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9

IMDG
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
Instruction d'emballage (LQ) : Y964
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version 10.1	Date de révision: 30.09.2023	Numéro de la FDS: 899086-00023	Date de dernière parution: 04.04.2023 Date de la première version publiée: 16.09.2016
-----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 964
Instruction d' emballage (LQ)	: Y964
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81) : Les conditions de limitation pour les annexes suivantes doivent être prises en compte:
Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses

Les substances ou mélanges sont listés ici en fonction de leur apparition dans le règlement, indépendamment de leur utilisation/usage ou des conditions de la restriction. Veuillez vous référer aux conditions du règlement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.04.2023
10.1	30.09.2023	899086-00023	Date de la première version publiée: 16.09.2016

correspondant afin de déterminer si une entrée est applicable à la mise sur le marché ou non.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable
Ordonnance PIC, OPICChim (814.82) : Non applicable
Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : 2.000 kg

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)
Classe de pollution de l'eau : Classe A
Remarques: auto classification

Autres réglementations:

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans. Le produit appartient au groupe chimique 2 selon l'Ordonnance sur les produits chimique suisse (OChim 813.11).

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS : non déterminé
DSL : non déterminé
IECSC : non déterminé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Texte complet pour phrase H

H224 : Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.04.2023
10.1	30.09.2023	899086-00023	Date de la première version publiée: 16.09.2016

H225	: Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H301	: Toxique en cas d'ingestion.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H311	: Toxique par contact cutané.
H312	: Nocif par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	: Mortel par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H341	: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	: Peut provoquer le cancer.
H351	: Susceptible de provoquer le cancer.
H361fd	: Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	: Corrosif pour les voies respiratoires.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Carc.	: Cancérogénicité
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Muta.	: Mutagénicité sur les cellules germinales
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
CH SUVA	: Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
CH SUVA / VME	: valeur moyenne d'exposition
CH SUVA / VLE	: valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.04.2023
10.1	30.09.2023	899086-00023	Date de la première version publiée: 16.09.2016

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Classification du mélange:

Repr. 2	H361fd
STOT RE 2	H373
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fenbendazole Paste Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.04.2023
10.1	30.09.2023	899086-00023	Date de la première version publiée: 16.09.2016

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

CH / FR